



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 5 Décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE (suppléant de M. Sorieux), Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Pascal HERVE (Suppléant de M. Georget), Jean-Claude BELINE,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Guillaume PERRIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, André LAITU, Jean-Francis RICHEUX,

Pouvoir :

- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Monsieur Joseph BOIVENT

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 29 Novembre 2023

ADMINISTRATION GENERALE

N°23/12-04 Mise à disposition du service à Ouest35 pour le lancement d'une politique d'économies d'eau

Comité syndical du 05 décembre 2023

N°23/12-04 Mise à disposition du service à Ouest35 pour le lancement d'une politique d'économies d'eau

Rapport,

Vu la délibération de bureau N°23_B09-02 en date du 14 septembre 2023 concernant l'appel à projet « Sobriété des usages » de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et reposant sur la communication et la valorisation des démarches d'économie d'eau au sein d'autres communes et d'entreprises du département.

Considérant que le SMG-Eau35 se positionne sur l'accompagnement des actions d'économies d'eau auprès des professionnels

Considérant que les actions des économies d'eau auprès des particuliers seront à la charge des collectivités distributrices ou des adhérents au SMG-Eau35

Considérant la demande de Ouest35 pour être assisté dans la mise en œuvre de sa politique d'économies d'eau envers les particuliers, qui représentent l'enjeu principal sur ce territoire.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ACCEPTER** une mise à disposition d'une partie du service du SMG-Eau35 pour assister en matière de pilotage des actions d'économies d'eau (poste chargée de mission) et d'actions de communication (poste chargée de communication).

2°) **DIRE** que cette mise à disposition correspondra à environ 0,5 ETP

3°) **PRECISER** que la durée sera d'un an renouvelable et que les coûts de personnel seront remboursés par la collectivité demandeuse,

4°) **AUTORISER** le président à signer la convention de mise à disposition du service du SMG-Eau35.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 5 décembre 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT